

# Facteur 21

Une planification stratégique durable adaptée à votre commune

## Le développement durable

Le développement durable constitue un principe qui guide la commune dans son évolution en permettant la satisfaction de ses habitants, le respect de son lieu de vie et une économie améliorée. **En 2010, environ 180 communes** ont entrepris **des démarches de développement durable** en Suisse.

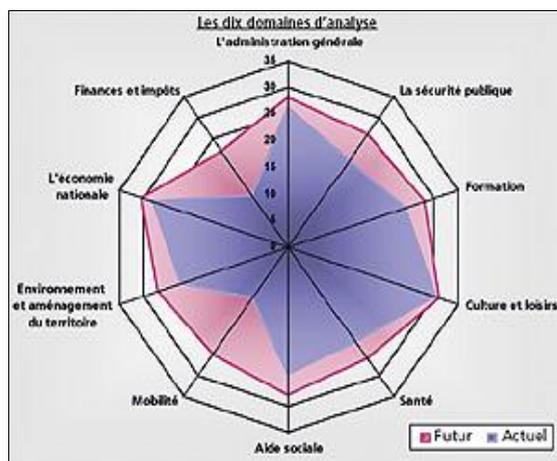
**Etablir une stratégie environnementale, sociale et économique permet à la commune d'améliorer le bien-être de tous sur son territoire tout en préservant son environnement et ses finances**

## Facteur 21 pour votre commune

**Facteur 21**, développé par SuisseEnergie pour les communes, est un instrument **d'auto-évaluation participative** permettant **l'analyse** et **l'évaluation** de la **politique communale** sous l'angle du **développement durable**.

Les **avantages** de cet outil sont :

- **Vue d'ensemble** et **évaluation** des mesures prises **dans 10 domaines du développement durable**, à l'état actuel
- Mise en évidence des **pistes d'optimisations futures** et des possibilités concrètes d'**actions**
- Intégration du développement durable dans la **planification stratégique de la commune**



Représentation du développement durable dans les dix domaines de la politique communale

Le résultat aboutit à un **rapport Facteur 21**, base pour les stratégies d'avenir communales, et à **une charte du développement durable** de la commune pour les quatre années suivantes, ratifiée par les autorités communales et permettant de pérenniser les choix effectués.

**Une commune active dans l'application du développement durable au sein de son administration n'influe pas seulement sur son territoire de manière positive, mais augmente également son attractivité.**

**Facteur 21 est un outil approprié à toute commune qui désire gérer sa collectivité de manière durable, sans investissement et processus lourds.**

## Un service offert par le bureau d'ingénieurs a21

Basé à Neuchâtel, le bureau d'ingénieurs **a21** a déjà suivi plusieurs communes dans des processus de développement durable.

**a21** possède des collaborateurs habilités à **vous conseiller en processus Facteur 21** et propose les prestations suivantes :

### Etape 1: Organisation d'un groupe de travail (1 séance)

- Définition des acteurs administratifs et sociaux à inclure dans le groupe
- Prises de contact et coordinations des séances

### Etape 2: Etats des lieux (2 séances)

- Étude des mesures réalisées et planifiées dans la commune à l'aide du groupe de travail
- Identification des problématiques actuelles par le groupe

### Etape 3: Analyse Facteur 21 (1 à 2 séances)

- Coordination et animation des séances d'auto-évaluation pour les 10 domaines de mesures
- Rédaction des PV des séances

### Etape 4: Synthèse et Rapport Facteur 21

- Synthèse des résultats et mise en évidence des forces et faiblesses des actions communales
- Rédaction du rapport Facteur 21 et base pour la rédaction de la charte

## Coûts de l'étude et délais

Selon le contexte de l'étude et la taille de la commune, le montant total des honoraires et frais est estimé entre **CHF 7'000.- et CHF 12'000.-**. En cas d'intérêt, une offre sera détaillée.

Il est important de mentionner que la **Confédération a ouvert un programme supportant toute collectivité** se lançant dans une démarche de développement durable. L'aide financière peut atteindre **50% du coût de l'étude**.

La durée entière du projet est de **4 mois** à compter de la commande de l'étude. Les différentes étapes du projet seront à planifier avec l'exécutif communal.